

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. L'invitation opportune de votre président me donne l'occasion de vous parler du sujet qui me préoccupe le plus. Mes vêtements tropicaux ne sont pas encore de retour du nettoyeur et je suppose que vous voulez vous aussi, que je vous dise quelques mots sur le Vietnam et sur ma récente visite dans ce pays.

Je ne crois pas toutefois qu'il soit réellement possible de comprendre le rôle difficile qu'est celui du Canada au sein de la nouvelle Commission et nos dilemmes quant au maintien de notre participation sans faire une rétrospective des longues années d'activité canadienne en Indochine. Notre participation remonte à dix-neuf ans environ, c'est-à-dire à la Conférence internationale convoquée à Genève en 1954 par la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Union soviétique, la France et la Chine. Vous vous rappellerez que cette conférence faisait suite à la défaite française à Dien-Bien-Phu en 1954. C'était la culmination de huit années d'hostilités entre la puissance coloniale française et les nationalistes vietnamiens sous la direction de Ho Chi Minh et le commandement du général Giap. La conférence de Genève de 1954 avait pour tâche de négocier un règlement de paix qui pourrait mener à la tenue d'élections libres et à la réunification éventuelle du Vietnam du Nord et du Sud. Ce sont là des buts qui, vous en conviendrez, semblent familiers à nos oreilles.

La Conférence créa un groupe de surveillance international, appelé la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle. La Pologne, l'Inde et le Canada furent invités à en être membres. Cet organisme fut envoyé en Indochine pour faire rapport des violations du cessez-le-feu, dans l'espoir qu'il pourrait ainsi jouer un rôle de dissuasion. On prévoyait également que la Commission aurait un rôle de surveillance à jouer à l'égard des élections libres.

Durant sa première année d'activité, l'ancienne CIC eut à son actif quelques réalisations remarquables et acquit une réputation enviable. Une grande partie de ce travail utile était facilité par le déplacement des réfugiés du nord vers le sud du pays et le regroupement des forces militaires de chaque partie.

A la fin de 1954, on comptait 14 équipes en place tant au Vietnam du Nord que du Sud. Il y avait à cette époque environ 200 Canadiens au service de la CIC, soit environ les deux tiers du nombre de Canadiens actuellement détachés auprès de la nouvelle Commission. La tâche de l'ancienne CIC, du moins à ses débuts, était facilitée par le fait que la ligne de cessez-le-feu était une division dans les faits comme en théorie.